



Conseil économique et social

Provisoire
14 octobre 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Compte rendu analytique provisoire de la 24^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 15 juillet 2009, à 15 heures

Présidente : M^{me} Gallardo Hernandez (Vice-Présidente)..... (El Salvador)

Sommaire

Débat consacré aux activités opérationnelles (*suite*) :

Dialogue sur le financement des organismes des Nations Unies

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

10-53081 (F)



Merci de recycler

*En l'absence de M^{me} Lucas (Luxembourg),
M^{me} Gallardo Hernandez (El Salvador),
Vice-Présidente, prend la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat consacré aux activités opérationnelles (*suite*)

*Dialogue sur le financement des organismes
des Nations Unies*

1. **La Présidente** dit que dans le contexte actuel de crise, un bref dialogue thématique sur le financement des organismes des Nations Unies semblait opportun en préalable au débat général du Conseil sur les activités opérationnelles. Elle rappelle que, dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil les plus récentes relatives aux activités opérationnelles, une importance particulière est accordée à la question du financement de ces activités à l'échelle du système des Nations Unies. L'Assemblée générale a tenu des consultations officielles sur cette question, dans le cadre des efforts visant à une plus grande cohérence. Il est à espérer que les résultats de ces consultations contribueront à un renforcement quantitatif et qualitatif de la structure de financement des activités opérationnelles.

2. Ces dernières années, le volume des fonds destinés aux activités opérationnelles de développement a augmenté plus lentement. Dans le même temps, la part des ressources de base n'a cessé de diminuer, principalement en raison de la croissance exponentielle des autres ressources. Ces tendances ont affaibli la capacité du système de s'acquitter du mandat fondamental que lui ont assigné les États Membres. Néanmoins, certains pays donateurs tels que la Belgique ont renouvelé leur engagement de contribution au budget de base des institutions du système. En outre, des entreprises et des pays expérimentent divers mécanismes novateurs pour améliorer la régularité des flux de ressources de base et rationaliser les flux des autres ressources. Les résultats de ces expériences pourraient aider le Conseil à formuler des orientations.

3. Plusieurs questions peuvent servir de trame au dialogue sur le financement: quelles sont les incidences du déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources du système sur la mise en œuvre des programmes de pays et en particulier sur le principe de prise en main des programmes par les

pays? Quels types de fonds préaffectés et de ressources autres que les ressources de base sont utilisés dans les pays et quels en sont les avantages et les inconvénients? Comment les pays de programme jugent-ils l'efficacité des différents mécanismes de financement du système? Dans quelle mesure les fonds communs de pays ont-ils contribué à la suffisance et à la prévisibilité du financement au niveau des pays et comment pourrait-on gérer les incidences possibles de ces fonds sur les ressources de base des institutions du système des Nations Unies?

4. **M. Goffin** (Chef du Service des Nations Unies et institutions de Bretton Woods à la Direction générale de la coopération au développement du Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement de la Belgique) précise que toutes les contributions réservées par la Belgique à telle ou telle activité thématique ont été converties en financement additionnel au budget ordinaire des organisations. Il n'y a donc pas eu de réduction du volume de contribution de la Belgique au système multilatéral, mais un réalignement. Ce choix a été dicté par la nécessité impérieuse d'une réponse multilatérale plus efficace. Le multilatéralisme est en effet la pierre angulaire de la politique extérieure et de coopération pour le développement de la Belgique. Or, force est de constater qu'actuellement les donateurs imposent trop de conditions à l'aide multilatérale, en liant trop souvent leurs contributions à des thèmes ou projets spécifiques. En conséquence, au fil des ans, un déséquilibre est apparu entre les ressources générales des organismes multilatéraux et les fonds spécifiques réservés par les donateurs. Alors que ce ratio était encore de 80 % au début des années 90, il n'atteignait plus que 28,8 % en 2007. Les contributions liées d'une manière ou d'une autre constituent ainsi 70 % des ressources des organismes. Afin de renforcer le système multilatéral, la Belgique a fait le choix d'investir dans les ressources générales des organismes – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), entre autres.

5. Dans le même temps, la Belgique a renforcé sa coopération bilatérale en donnant aux organismes multilatéraux la possibilité d'exécuter des projets, à la demande du pays partenaire, dans le cadre d'une

coopération «déléguée». Les organismes qui font preuve d'une expertise dans un pays donné peuvent ainsi tirer parti de possibilités supplémentaires de financement. Chacun admet aujourd'hui que les déséquilibres entre les ressources de base et les autres ressources nuisent à l'efficacité des organismes multilatéraux. Les fonds préaffectés ont un caractère moins prévisible et offrent moins de souplesse que les contributions aux ressources générales. Ils engendrent aussi des coûts plus élevés pour les organismes, les donateurs et les bénéficiaires. La prévisibilité pluriannuelle des ressources est un aspect fondamental. C'est pourquoi la Belgique a adopté un budget pour 2008 dans lequel ses contributions sont engagées sur une base pluriannuelle jusqu'à 2011.

6. L'architecture de l'aide multilatérale est devenue tellement complexe qu'il est urgent de favoriser les synergies et la cohérence. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) recense 242 organisations internationales œuvrant dans le domaine du développement. Ce foisonnement d'initiatives n'est plus gérable, tant pour les donateurs que pour les bénéficiaires, d'autant qu'il est établi que les fonds préaffectés compliquent l'effort d'harmonisation. D'où l'importance de la réforme engagée dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action».

7. Très attachée à la qualité de l'aide – un euro dépensé pour la coopération doit être un euro qui profite directement aux populations –, la Belgique entend suivre de plus près les processus décisionnels des organismes partenaires. Un lien direct entre l'obtention de résultats tangibles sur le terrain, dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et le niveau de contribution sera établi afin d'encourager les organismes qui font la preuve de leur efficacité. L'un des aspects fondamentaux de la qualité de l'aide est le degré d'appropriation des programmes par les autorités nationales. Les objectifs des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement doivent être conformes aux priorités définies par les gouvernements. Lorsque les conditions nécessaires sont réunies, l'exécution nationale des projets devrait être la règle.

8. La Belgique estime que l'action de développement des Nations Unies devrait être unifiée sur la base d'un programme d'assistance conjoint, élaboré avec les pays bénéficiaires, adopté par décision

unique des conseils d'administration des organismes multilatéraux et mis en œuvre par les organismes ayant une compétence reconnue. Réaffirmant que la qualité de l'aide est tout aussi importante que sa quantité, la Belgique compte que des alliances seront établies avec les pays du Sud et le Groupe des 77 sur la base de ce principe général.

9. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent du Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie) rappelle que le débat sur le financement des organismes des Nations Unies, qui ne date pas d'aujourd'hui, soulève la question de l'équilibre, difficile à trouver, entre les approches novatrices visant à remédier au manque de prévisibilité des contributions volontaires de base, considérées comme des solutions à court et moyen terme, et l'amélioration à long terme du mécanisme de financement des activités de développement.

10. En 2002, la Tanzanie a adopté sa première stratégie d'assistance sous la forme d'un cadre de développement national destiné à gérer les ressources extérieures en vue de réaliser les objectifs de développement convenus au plan national, stratégie qui devait lui permettre de reprendre la maîtrise et la direction des programmes d'assistance. La Tanzanie a par la suite adopté une stratégie commune d'assistance pour gérer la coopération avec les partenaires de développement. Il s'agissait d'un cadre de développement à moyen terme qui avait pour objectif intermédiaire d'établir un partenariat efficace en alignant l'appui au développement sur les priorités nationales, en harmonisant les procédures du Gouvernement et celles des partenaires de développement, en gérant les ressources dans une optique de résultats et en faisant de la responsabilisation de tous les acteurs un principe de base. Cette stratégie commune d'assistance a favorisé la cohérence dans le financement, grâce au dispositif d'aide au financement du budget de l'État. En janvier 2006, 14 partenaires ont signé avec le Gouvernement tanzanien un mémorandum d'accord en vue de fournir une aide au développement au moyen de ce dispositif, qui offre l'avantage de pouvoir disposer des fonds au cours de la première moitié de l'exercice budgétaire et d'allouer les ressources en fonction des priorités nationales.

11. La Tanzanie a également mis en œuvre une approche par programme en ayant recours à des approches sectorielles et à des paniers de financement

commun. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF ont ainsi alimenté le panier destiné au secteur de la santé. Bien que l'aide au financement du budget soit le mécanisme privilégié du Gouvernement, l'expérience montre que les paniers de financement commun permettent de réduire considérablement les coûts de transaction et donnent aux organismes des Nations Unies davantage de temps pour se concentrer en amont sur l'assistance à la formulation des politiques. La Tanzanie est aussi l'un des premiers pays où est expérimentée l'initiative «Unis dans l'action» adossée au Fonds du programme correspondant. En décembre 2008, le montant de 36 millions de dollars des États-Unis disponible dans ce Fonds a été principalement alloué à l'exécution de programmes conjoints, qui ont, dans l'ensemble, donné des résultats satisfaisants. On peut d'ores et déjà tirer les enseignements suivants, entre autres: le Fonds du programme «Unis dans l'action» a aidé les organismes des Nations Unies à mieux cibler leur stratégie, à gérer davantage leurs activités dans une optique de résultats et à mieux se conformer aux Principes de Paris; la mobilisation coordonnée des ressources au moyen du Fonds a réduit la concurrence entre les organismes pour l'obtention des ressources; les critères de financement des programmes ont conduit les équipes de pays des Nations Unies à mieux cibler les objectifs de ces programmes; la structure de gouvernance du Fonds a permis au Gouvernement de diriger le processus décisionnel concernant la mise en œuvre du programme.

12. S'agissant des points faibles, l'expérience montre qu'il serait bon que les organismes des Nations Unies puissent s'adresser directement aux donateurs pour lever des ressources dans le cas où les ressources mobilisées au titre du Fonds ne suffisent pas. On constate aussi que bon nombre de donateurs préfèrent désormais avoir recours au Fonds, au détriment de certains programmes (secours d'urgence, renforcement des capacités, par exemple) qui ne se prêtent guère à ce mécanisme.

13. L'élaboration d'un cadre budgétaire unique représente une lourde tâche pour les pays du fait que les différentes institutions onusiennes ont chacune leurs modalités et leurs échéances financières. Les sièges ont un rôle déterminant à jouer dans l'harmonisation de ces pratiques.

14. La création du Fonds «Unis dans l'action» en Tanzanie a permis de mobiliser d'importantes

ressources en un laps de temps très court. Il est nécessaire que les donateurs s'engagent à assurer des financements à long terme en augmentant la prévisibilité à moyen terme, pour autant que le système des Nations Unies fasse la preuve de sa capacité à améliorer ses résultats et son efficacité. Il conviendrait d'assouplir les règles et procédures des institutions afin qu'elles soient à même de s'impliquer davantage dans l'approche de programme, ce qui permettrait de consacrer moins de temps à la gestion des projets et de réaffecter des ressources humaines à l'assistance technique et aux services de conseil pour la formulation des politiques.

15. Pour sa part, le Gouvernement tanzanien s'engage à lever tous les obstacles à la bonne mise en œuvre en Tanzanie du Programme «Unis dans l'action».

16. **M. Fries** (Suède), intervenant au nom de l'Union européenne, rappelle que celle-ci alloue plus de 15 milliards de dollars par an aux pays en développement et souligne que ces ressources doivent être fondées sur la demande et sur les besoins des pays bénéficiaires, appuyer les priorités nationales en matière de développement et contribuer à l'efficacité du développement. L'Union européenne est favorable à un financement prévisible et stable des programmes des Nations Unies relatifs à la coopération en matière de développement. Des réformes allant dans le sens d'une meilleure efficacité du système des Nations Unies pour le développement ainsi qu'une amélioration de ses performances favoriseront l'augmentation des ressources.

17. L'Union européenne reconnaît que l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources doit être revu en faveur des premières. Il convient de mieux analyser les avantages et les inconvénients respectifs des différents types de contribution autres que les contributions de base, dont certains peuvent permettre de financer des activités liées aux priorités nationales. Dans tous les cas, une meilleure information sur l'utilisation des financements est souhaitable. L'Union européenne convient qu'une proportion croissante des ressources qui ne sont pas des ressources de base devrait être dirigée vers les fonds thématiques et les fonds systémiques liés aux plans stratégiques adoptés par les organes directeurs. Le regroupement des financements pour les programmes communs de pays peut être bénéfique du point de vue de la maîtrise nationale et de l'efficacité des activités de

développement. Les institutions onusiennes doivent favoriser l'approbation simplifiée de ces programmes communs de pays et la communication d'information sur leurs résultats.

18. L'Union européenne reconnaît que les engagements portant sur des financements pluriannuels contribuent à améliorer la prévisibilité et la durabilité des flux de ressources. Elle constate avec satisfaction que, d'après les premiers retours d'information sur l'expérience des pays pilotes, l'efficacité accrue de la coopération entre les organismes onusiens peut permettre de dégager des fonds pour les priorités nationales, ce qui incitera les donateurs à octroyer des financements supplémentaires.

19. M. Fries demande à M. Khijjah si le programme pilote «Unis dans l'action» a permis de réaliser, en Tanzanie, des économies qui pourraient être réinvesties dans des activités de programme. Il voudrait aussi savoir quel conseil M. Khijjah pourrait donner aux pays qui n'ont pas encore adopté la formule «Unis dans l'action» mais envisagent de le faire.

20. **M^{me} Kinsley** (Royaume-Uni) dit que le Gouvernement britannique estime qu'il est important de développer des modalités novatrices de financement, telles que les fonds systémiques, le Fonds «Unis dans l'action» et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, et souhaiterait que les orateurs précisent la manière dont ces nouveaux outils pourraient être utilisés pour résoudre les problèmes de financement.

21. **M^{me} Kinsley** souligne que le Royaume-Uni subordonne de plus en plus l'octroi d'un financement régulier, pluriannuel et prévisible à la communication, par les institutions onusiennes, d'informations sur les résultats de leurs activités et d'éléments prouvant l'efficacité de leurs actions.

22. **M^{me} Schwabe-Hansen** (Norvège) dit que la Norvège souscrit aux observations formulées par les orateurs. Le Gouvernement norvégien est désireux de fournir des financements flexibles et prévisibles et donne la priorité aux financements de base. Il a fait des annonces de contributions pluriannuelles indicatives à certains grands organismes tels que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Souscrivant aux propos de la représentante du Royaume-Uni, **M^{me} Schwabe-Hansen** pense que les fonds regroupés et les fonds thématiques peuvent constituer des mécanismes très importants venant en complément des financements de base,

malgré leur moindre flexibilité. Le regroupement des mécanismes de financement au niveau du pays pourrait certainement permettre de fédérer les efforts des institutions onusiennes et des donateurs, éviter la concurrence autour de ressources limitées et garantir que ces efforts communs tendent à soutenir les plans nationaux de développement. Même si la Norvège apporte un fort soutien à l'ONU, cette dernière ne doit pas considérer ce soutien comme acquis. En effet, l'opinion publique et les députés norvégiens demandent de plus en plus à connaître les résultats obtenus sur le terrain et à avoir la preuve de l'efficacité de l'action des institutions du système. Il faut de plus veiller à ce que les fonds soient utilisés de manière transparente, que les institutions procèdent aux réformes qui s'imposent et acceptent les conseils des États membres s'agissant de la cohérence à l'échelle du système.

23. **M. Hani** (Commission arabe des droits de l'homme) demande si les programmes menés dans le cadre de budgets globaux seront évalués à l'aide de nouveaux indicateurs et dans l'affirmative, quels seront ces indicateurs. Il voudrait également savoir comment l'ONU traite la question de la corruption, notamment lorsqu'il y a corruption dans le cadre d'un financement global. Selon Transparency International, beaucoup de pays qui reçoivent une aide sont des pays pour lesquels l'indice de perception de la corruption est élevé. **M. Hani** demande s'il est envisageable, compte tenu de l'objectif fixé pour l'aide au développement (0,7 % du PIB), de parvenir à l'objectif de 70 % de financement destiné aux ressources de base d'ici à 2015 ou 2020. Il voudrait savoir en outre si la nouvelle stratégie adoptée vis-à-vis des institutions spécialisées concernant les ressources de base peut aussi être appliquée aux ONG.

24. **M. Goffin** (Chef du Service des Nations Unies et institutions de Bretton Woods, à la Direction générale de la coopération au développement du Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur de la coopération au développement de la Belgique) dit que les fonds systémiques ou fonds communs au niveau du pays sont la meilleure alternative possible aux financements affectés ou réservés. Toutefois, selon lui, le programme «Unis dans l'action» ne doit pas être uniquement financé par ces mécanismes financiers spécifiques ou additionnels. Il est important que les institutions des Nations Unies sur le terrain utilisent également des ressources générales pour les activités communes. Comme l'ont souligné les représentantes de

la Norvège et du Royaume-Uni, l'activité opérationnelle doit désormais se traduire par des résultats tangibles. La question de l'évaluation des activités et des performances est donc très importante et il semble, à cet égard, qu'il ne faille pas multiplier inutilement les indicateurs. Il est préférable de travailler avec des indicateurs élaborés par l'ONU ou les institutions elles-mêmes, les meilleurs indicateurs étant ceux de 2015 relatifs aux OMD. S'agissant de la corruption, une pleine transparence est indispensable et, dans le cas précis des financements de base, M. Goffin souhaite qu'il puisse y avoir accès à des audits internes si de telles questions se posent. La Belgique réitère son engagement en ce qui concerne le fait de consacrer 0,7 % du PIB à l'aide au développement. Il est possible de se fixer comme objectif que 50 % des fonds octroyés aux institutions spécialisées soient des ressources de base. Pour l'instant, les ressources de base représentent environ 30 % du volume total des ressources.

25. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent du Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie) dit que la Tanzanie travaille avec 17 institutions des Nations Unies; auparavant, le Gouvernement traitait avec chacune de ces institutions individuellement, ce qui rendait la tâche particulièrement complexe. Dans le cadre du programme «Unis dans l'action», un interlocuteur prend contact avec le Gouvernement, qui s'approprie les programmes et donne son avis. Ce programme permet une bien meilleure visibilité sur les projets mis en œuvre, alors qu'avant on ne savait pas exactement ce que faisait chacune des 17 institutions. Il sera peut-être possible de réaliser des économies en 2009 étant donné que les coûts de transaction ont été réduits, notamment au niveau de chaque institution. Le problème est que l'on ne peut pas transférer les économies ainsi réalisées vers les activités de programme parce que les règles et les réglementations des Nations Unies ne le permettent pas. Il conviendrait donc de se pencher sur cette question. M. Khijjah conseille aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'adopter l'approche «Unis dans l'action», car elle facilite l'harmonisation de l'aide et offre une plus grande marge de manœuvre.

26. **M. Zahran** (Corps commun d'inspection du système des Nations Unies), présentant les conclusions du rapport du Corps commun d'inspection sur l'exécution nationale des projets de coopération

technique (E/2009/103), dit qu'à la demande de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Corps commun d'inspection a fait figurer dans son programme de travail pour 2008 l'évaluation de l'exécution nationale des projets dans les organisations du système des Nations Unies. Le rapport établi en 1994 par le Corps commun d'inspection, intitulé «Exécution nationale des projets» (JUI/REP/1994/9) soulignait les difficultés et problèmes rencontrés dans la mise en pratique de cette modalité, notamment le manque de coopération et de coordination entre partenaires et la faible participation des institutions spécialisées, à tous les niveaux du processus. Des progrès ont certes été enregistrés depuis mais il subsiste des domaines dans lesquels un renforcement s'impose pour que l'exécution nationale (NEX) puisse être mise en œuvre de manière efficiente, efficace et moins coûteuse. Dans le cadre de leur examen, les Inspecteurs ont constaté que la NEX était définie différemment aux sièges et sur le terrain. Le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) devrait donc donner une définition précise de la NEX et la communiquer à tous les organismes des Nations Unies et aux autres partenaires qui mettent la NEX en pratique.

27. L'affectation préalable des ressources extrabudgétaires a souvent limité la capacité des organismes à répondre aux priorités des pays bénéficiaires en matière de développement, ce qui a parfois conduit à un déséquilibre géographique des dépenses au titre de la NEX.

28. Le Corps commun d'inspection recommande par ailleurs qu'il soit fait appel aux ONG, partenaires de la mise en œuvre de la NEX et plus proches des communautés de base, pour compléter l'action des gouvernements.

29. M. Zahran ajoute que l'audit, la surveillance et l'évaluation doivent être renforcées dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats. Il serait souhaitable de simplifier et d'harmoniser les règles et procédures de la NEX afin d'accroître la cohérence de sa mise en œuvre sur le terrain. À cet égard, les commissions régionales devraient renforcer leur rôle en matière de planification et de suivi de l'exécution nationale, notamment en ce qui concerne les projets transfrontières dans des domaines tels que l'environnement, l'eau, les maladies ou les invasions de criquets.

30. Les enseignements et les meilleures pratiques mentionnés dans le rapport devraient être largement diffusés auprès des organismes des Nations Unies ainsi que les 11 recommandations contenues dans le rapport – dont six s’adressent aux chefs de secrétariat et cinq aux organes délibérants – en particulier dans le cadre de l’examen complet des activités opérationnelles qui doit avoir lieu à la soixante-cinquième session de l’Assemblée générale. La dixième recommandation est également adressée au Conseil et porte sur l’inclusion de la perspective régionale et l’établissement de synergies entre les programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux, notamment en ce qui concerne les projets transfrontières.

Débat général

31. **M. Ukec** (Soudan), s’exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l’universalité, le financement volontaire, la neutralité et le multilatéralisme, ainsi que la capacité de répondre de manière flexible aux besoins de développement des pays doivent rester les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

32. Ces dernières devraient être exécutées à la demande des pays bénéficiaires et cadrer avec leurs priorités et leur stratégie en matière de développement. À cet égard, il est essentiel de prendre des mesures visant à renforcer la coordination avec les gouvernements et de favoriser une plus grande participation des autorités nationales à l’élaboration et à la mise en œuvre de tous les documents de planification et de programmation du système des Nations Unies, notamment le Bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD). Pour améliorer la cohérence des activités au niveau régional, il conviendrait de renforcer les mécanismes régionaux de coordination horizontale tout en veillant à l’articulation des dispositifs aux niveaux mondial, régional et au niveau des pays.

33. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l’Assemblée générale, il est essentiel que se mette en place plus rapidement un partenariat mondial pour le développement, comme le prévoient les documents finals des grands sommets et conférences de l’ONU dans les domaines économiques et sociaux.

34. Le système des Nations Unies dans son ensemble, tout comme les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux, devrait reconnaître aux pays avec lesquels il coopère le droit de s’approprier les stratégies de développement qui les concernent, en vue notamment d’harmoniser les différents programmes. Globalement, on constate en effet que l’aide au développement qui est fournie – multilatéralement et bilatéralement – n’est pas en phase avec les politiques et les plans nationaux, généralement parce qu’elle est allouée à des secteurs et des projets déterminés par les donateurs, quand elle ne s’accompagne pas de conditions particulières. Outre que cela dénature le soutien apporté, le financement s’en trouve par là même difficile à prévoir, ce qui porte préjudice à l’ensemble du programme de développement des Nations Unies. Pour accroître l’efficacité des activités opérationnelles de développement, il est impératif de rétablir l’équilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Dans la réalisation de ces activités, le système des Nations Unies devra veiller non seulement à renforcer les capacités des pays en développement, mais aussi à valoriser les compétences et les technologies nationales, tout en apportant l’ensemble des services qu’il est à même de fournir.

35. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment l’importance de l’examen complet des activités opérationnelles qui ne devrait pas être remplacé ou court-circuité par d’autres processus, dans la mesure où son objectif premier est de proposer des pistes pour renforcer le rôle de l’ONU dans les questions de développement. Le passage de la phase des secours à celle du développement nécessite une meilleure coordination avec les gouvernements, afin de mieux saisir la complexité des enjeux auxquels les pays sont confrontés, notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Il faut que les économies dégagées grâce à une rationalisation des activités financent les activités de développement exclusivement. Il appartient désormais au Conseil économique et social, à l’issue de son débat consacré aux activités opérationnelles, de donner des orientations claires et directes aux organismes du système des Nations Unies pour l’application de la résolution 62/208.

36. **M. Dahlgren** (Suède), prenant la parole au nom de l’Union européenne, des pays candidats (Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), des pays du processus de stabilisation et d’association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine,

Monténégro, et Serbie), ainsi que de l'Ukraine, de la République de Moldova, de l'Arménie et de la Géorgie, rappelle que les débats, notamment sur la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, prennent un tour particulier du fait de la crise économique sans précédent qui sévit et qui frappe de plein fouet essentiellement les plus pauvres. On sait désormais que certains des OMD ne pourront pas être atteints, que les personnes les plus vulnérables seront les plus touchées et que les perspectives sont plutôt sombres. Face à cette situation, l'Union européenne prie instamment les Nations Unies de redoubler d'efforts pour améliorer la pertinence et l'efficacité de leurs activités opérationnelles de développement. Elle estime que le système des Nations Unies devrait, tout d'abord, recentrer son action sur l'aide aux gouvernements en leur apportant un soutien concret dans leurs initiatives. Pour y parvenir, il doit passer en revue ses propres capacités, d'où l'importance de l'examen complet des activités opérationnelles. L'Union européenne demande aux organismes des Nations Unies d'évaluer la capacité de leurs équipes de pays à répondre aux priorités nationales et de se doter d'une planification stratégique en matière de ressources humaines. Enfin, sachant qu'il s'agit d'aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire, la formule «Unis dans l'action» peut être considérée comme le moyen d'y parvenir. Alors que les rapports sur les huit études pilotes font apparaître des résultats globalement positifs, il reste encore à harmoniser et à simplifier la programmation par pays et l'établissement de rapports conjoints sur les résultats. À cet égard, l'Union européenne attend les conclusions de l'évaluation indépendante menée par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation pour définir plus avant la marche à suivre. Elle accueille avec satisfaction les rapports du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution 62/208, qui font état de réels progrès dans la recherche d'une efficacité et d'une cohérence accrues afin de mieux répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement. Parallèlement, il faut accélérer les réformes requises par l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen complet des activités opérationnelles; il s'agit notamment d'améliorer la programmation conjointe et les instruments communs de programmation ainsi que de réformer les pratiques de fonctionnement. Les fonctions de coordonnateur résident seront renforcées grâce à l'adoption d'un cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement, ce dont l'Union européenne se

félicite. Elle est prête à appuyer les décisions qui devront être prises au sein de chaque organisme du système des Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre des réformes visant à simplifier, à moderniser et à harmoniser le fonctionnement de l'ensemble du système.

37. **M^{me} Emery** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant au nom du groupe CANZ (Australie, Canada et Nouvelle-Zélande), dit que les pays du groupe CANZ continuent d'appuyer les activités opérationnelles du programme de développement des Nations Unies et estiment que l'examen complet des activités opérationnelles est d'autant plus important qu'on approche de la date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire. En ce qui concerne l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, elle note les progrès accomplis. Elle constate avec satisfaction que les contributions globales au système de développement ont atteint un niveau record en 2007 et que des efforts sont engagés pour améliorer la qualité des statistiques sur les contributions financières et pour faire en sorte que les contributions aux ressources autres que les ressources de base cadrent mieux avec les priorités stratégiques des organismes. En matière de coordination, il faut se féliciter de l'élaboration de mécanismes visant à élargir l'appui fourni aux équipes de pays, mais des progrès restent à faire pour les mettre en œuvre et faciliter leur fonctionnement. Si les résultats des nombreux efforts déployés pour réduire les coûts de transaction et accroître l'efficacité des modalités de fonctionnement sont encourageants, le système des Nations Unies n'en devrait pas moins envisager des moyens plus ambitieux et viables de financer ces efforts. Des progrès importants ont été réalisés en matière d'égalité des sexes notamment avec l'adoption d'une feuille de résultats pour aider les équipes de pays dans leurs rapports sur le sujet; toutefois, les pays du groupe CANZ rappellent qu'il est du devoir du système des Nations Unies de faire en sorte que, dans toutes ses politiques, stratégies et programmes à tous les niveaux, l'égalité des sexes soit une préoccupation réelle. En matière de passage de la phase des secours à celle du développement, les résultats sont également prometteurs, en particulier dans le domaine de l'évaluation des besoins de sortie de crise et de l'amélioration de la coordination; les pays du groupe CANZ se félicitent à ce sujet des propositions importantes contenues dans le Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Les progrès réalisés dans la

gestion des ressources humaines doivent se poursuivre par l'adoption d'une vision à long terme, avec le souci de faire en sorte que les aptitudes et les capacités des personnels répondent aux besoins des pays. Les pays du groupe CANZ réitèrent leur soutien indéfectible aux activités opérationnelles des Nations Unies et au processus d'examen complet de ces activités.

38. **M. Chang** (États-Unis d'Amérique) dit qu'aujourd'hui le système international de coopération pour le développement est plus que jamais sollicité. Récemment, le G-8 a décidé qu'il fallait faire porter les efforts sur la question de la suffisance alimentaire au niveau mondial. Si de nombreux pays de par le monde, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, luttent pour faire face à la crise, l'Afrique et l'ensemble des pays en développement doivent relever les défis majeurs de la démocratie, de la santé et du règlement pacifique des conflits. Dans chacun de ces domaines, le système des Nations Unies pour le développement est un partenaire précieux. Les progrès réalisés, non négligeables, ne sont pas suffisants: il faut plus de transparence et de responsabilisation. Les États-Unis soutiennent donc la proposition tendant à ce que les coordonnateurs résidents rendent compte aux autorités nationales des activités d'aide au développement et des résultats obtenus. Dans leurs rapports, les organismes des Nations Unies devraient souligner les améliorations concrètes apportées par les programmes d'aide dans la vie quotidienne des populations, ce qui permettrait de mieux orienter les ressources des donateurs et des programmes de pays, dans un souci d'efficacité accrue.

39. Si les ressources de base sont importantes, parce que synonymes de sécurité financière pour une organisation, il faut savoir que les autres ressources participent également de cette stabilité tout en contribuant à l'efficacité de l'action et peuvent parfois s'élever à 1 milliard de dollars des États-Unis dans le cas de certaines organisations. Les États-Unis sont conscients de l'importance des réalisations accomplies par les organismes opérationnels au cours de l'année écoulée. En tant que grand donateur, le pays soutient l'action de nombreux organismes au sein du système des Nations Unies, et à nouveau cette année, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à hauteur de 50 millions de dollars. Il les encourage donc à continuer d'améliorer leurs performances, et à démontrer l'efficacité de leur action à travers des

résultats tangibles. Les États-Unis demeurent un partenaire dévoué de l'ONU.

40. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie), soulignant la nécessité d'une transparence et d'une responsabilisation accrues du système des coordonnateurs résidents, juge souhaitable que le Secrétaire général présente au Conseil, outre un rapport annuel sur le fonctionnement de ce système, un rapport sur le cadre de gestion et de responsabilisation avec des informations détaillées sur les nouvelles activités et fonctions des coordonnateurs résidents. Il sera aussi utile que le Secrétaire général, à l'occasion du prochain examen des activités opérationnelles, présente à la session de fond du Conseil en 2012 une évaluation générale du cadre de gestion et de responsabilisation, comme l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa dernière session. L'évaluation devra porter sur la gestion des «cadres» aux plans global et national, sur leur impact au niveau de la mobilisation des ressources et de la capacité des programmes à répondre aux besoins nationaux, ainsi que sur la réduction des coûts administratifs, le renforcement de la coopération et de la coordination au sein du système et l'accroissement de la responsabilité vis-à-vis des États membres. Il serait utile à cet égard que les chefs de secrétariat des fonds et programmes présentent, dans leurs rapports annuels au Conseil en 2010, les mesures concrètes qu'ils ont prises pour mettre en œuvre le cadre de gestion et de responsabilisation.

41. Notant le travail accompli en matière de simplification et d'harmonisation des règles et procédures, la délégation russe fait observer que le succès de ce travail n'est pas imputable uniquement à l'initiative «Unis dans l'action». Elle pense qu'il serait prématuré d'adopter cette expérience comme un modèle de fonctionnement universel et souhaite que les projets pilotes mis en œuvre fassent l'objet d'une évaluation générale.

42. La délégation russe a étudié avec attention le rapport du Secrétaire général sur les difficultés en matière de ressources humaines rencontrées par le système des Nations Unies à l'échelon des pays (E/2009/75). Tout en prenant note des recommandations visant à améliorer la situation, elle souligne que plusieurs de ces recommandations ont trait à des questions de personnel qui sont examinées par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il importe donc de garantir que les décisions

que les États membres du Conseil prendront au sujet de ce rapport soient conformes à la pratique générale admise dans le système. Faisant valoir le rôle central qui incombe à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) en matière de réglementation et d'harmonisation des conditions d'emploi dans le système commun des Nations Unies, la délégation russe insiste sur la nécessité que les futurs travaux qui seront menés dans ce domaine le soient par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de la CFPI.

43. **M^{me} de Azevedo Heyvaert** (Brésil) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom des États membres du Groupe des 77 et la Chine. Le Brésil considère que les recommandations figurant dans la note du Secrétaire général sur la gestion des activités opérationnelles peuvent contribuer à renforcer la capacité de coordination et d'évaluation du Conseil dans ce domaine. Attachant une grande importance à la mise en œuvre de l'examen complet des activités opérationnelles, il souligne la nécessité d'associer activement les pays en développement au processus d'amélioration de cet examen.

44. Le Brésil se félicite du rang de priorité élevé accordé aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment aux OMD. Il approuve également l'élaboration de stratégies visant à fournir aux gouvernements des conseils en matière de réduction de la pauvreté et une assistance au développement à partir de données statistiques, ainsi que l'amélioration de la coordination à l'échelle du système et la mobilisation des vastes capacités du système des Nations Unies à tous les niveaux.

45. Le Brésil ne saurait trop insister sur le rôle du système des coordonnateurs résidents, mais il considère que les outils et pratiques provenant des pays pilotes, avant d'être adoptés ailleurs, devraient être dûment évalués à l'issue d'une période de temps suffisante pour que les initiatives aient pu déboucher sur des résultats tangibles, tout en sachant qu'il n'y a pas de modèle universel. Il serait souhaitable que les coordonnateurs résidents suivent l'application au niveau local des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil et favorisent dans toute la mesure possible l'adoption de procédures et de systèmes communs ainsi que le partage des locaux.

46. Le Brésil appelle l'attention sur le nombre croissant de partenariats triangulaires fructueux qu'il entretient avec des institutions multilatérales comme le PNUD, l'OIT, le FNUAP et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et il souligne l'importance particulière de l'action menée par l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud. Enfin, notant que le financement des activités opérationnelles risque de pâtir de la crise et de la diminution des contributions au titre de l'aide au développement et que la part des ressources de base est en diminution constante, le Brésil réaffirme sa détermination à collaborer avec le système de développement des Nations Unies et engage les pays donateurs à contribuer au financement de ce système.

47. **M^{me} Gonzenbach** (Observateur de la Suisse) remercie le Secrétaire général pour la documentation très fournie qu'il a établie mais regrette que la matrice des résultats figurant dans le rapport E/2009/68 ne rende pas compte des données les plus récentes. Le système opérationnel des Nations Unies doit répondre aux besoins des pays tout en restant fidèle aux valeurs qui le fondent et en recherchant l'efficacité. Il ne peut donc pas adopter un modèle universel. Il doit offrir aux gouvernements qui le souhaitent un dispositif cohérent et coordonné d'assistance au développement, avec un plan-cadre, un programme commun de pays, un budget commun et un rapport annuel harmonisé. L'expérience pilote «Unis dans l'action» montre qu'il est nécessaire de simplifier et d'harmoniser encore les pratiques de fonctionnement. Il est donc essentiel que les sièges tiennent compte des innovations introduites au niveau des pays en réformant leurs règles et procédures. Ils doivent parfois prendre des décisions difficiles pour réduire les coûts de transaction. Les conseils d'administration et les organes directeurs doivent eux aussi changer d'état d'esprit et soutenir ce processus de réforme.

48. Grâce au débat qu'il consacre aux activités opérationnelles, le Conseil peut être un moteur déterminant pour assurer la cohérence des activités du système, à condition, premièrement, de ne pas essayer de reformuler les orientations définies par l'Assemblée générale dans l'examen triennal complet et, deuxièmement, de respecter et d'appuyer le rôle directeur et stratégique des conseils d'administration. Il serait souhaitable à cet égard qu'à l'avenir le Conseil consacre davantage de temps à l'examen des différents rapports établis pour ce débat.

49. La Suisse se félicite de l'amélioration de l'efficacité des opérations dans les pays fragiles et touchés par des conflits et souligne la nécessité d'entretenir cette dynamique. Elle est déterminée, pour sa part, à soutenir les efforts entrepris dans l'ensemble du système ainsi que par les institutions de Bretton Woods, et à favoriser une approche plus cohérente, coordonnée et complémentaire (3C) dans ces pays. Les conclusions de la Conférence 3C qui s'est tenue à Genève en mars 2009, notamment la feuille de route, contribuent à un tel objectif et permettent d'apporter des réponses novatrices aux problèmes rencontrés par les pays fragiles et touchés par un conflit.

50. **M. Savinih** (Biélorus) dit que le principal moyen pour le système des Nations Unies d'aider les pays en développement et les pays en transition à faire face aux effets de la crise financière et économique mondiale est de renforcer les activités opérationnelles de développement. Il convient donc de se féliciter de la nette augmentation des ressources du FMI et de la Banque mondiale destinées à lutter contre la crise et de souhaiter un accroissement similaire des ressources des organismes des Nations Unies menant des activités opérationnelles, en particulier du PNUD. Si les institutions de Bretton Woods jouent un rôle consultatif important auprès des gouvernements, les organismes des Nations Unies, forts de leur expérience sur le terrain, peuvent également donner des conseils judicieux et le Biélorus est favorable à l'établissement de liens de coopération et de coordination étroits entre les différents éléments du système des Nations Unies en matière d'aide au développement.

51. Se félicitant des mesures de simplification et d'harmonisation adoptées, le Biélorus constate que les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI souffrent beaucoup de la crise et dit que le système des Nations Unies doit pouvoir répondre avec souplesse à l'évolution de leurs besoins. Il pourrait être utile à cet égard de procéder à un examen à moyen terme de l'application des programmes de pays et d'organiser, avec les ministères sectoriels concernés, des discussions interinstitutions sur les activités opérationnelles mises en œuvre.

52. Le Biélorus engage le PNUD, l'ONUDI et le PNUE à poursuivre les projets énergétiques qu'ils ont entrepris dans les pays à revenu intermédiaire et les pays en transition, notamment dans le cadre des initiatives d'économie verte. Il souligne que tous les fonds et programmes doivent articuler leurs activités

essentiellement en fonction des intérêts et des besoins nationaux, en tenant compte du niveau de développement, des capacités techniques, du potentiel industriel et agricole et des caractéristiques géographiques des différents pays bénéficiaires. Le Biélorus réaffirme la nécessité de continuer à renforcer la coopération entre le PNUD et le PNUE, qui ont chacun leurs compétences propres, le premier grâce aux bureaux qu'il possède dans pratiquement tous les pays bénéficiaires et le second grâce à son expertise et à ses moyens financiers importants. Le Biélorus coopère d'autre part activement avec l'UNICEF, qui met en œuvre avec succès son premier programme pour le pays (2006-2010). Compte tenu de l'ampleur des changements en cours, il est extrêmement important de mieux informer les États membres sur la gestion des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, et notamment d'organiser une concertation permanente entre les États membres, le CCS et le GNUD. Il faut espérer que, en tant que Présidente du GNUD, M^{me} Clark, la nouvelle Administratrice du PNUD, dont le Biélorus accueille avec satisfaction la nomination, adoptera une position plus active sur cette question.

53. **M. Steeghs** (Pays-Bas), intervenant au nom également du Malawi, du Mozambique, de la Norvège, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Rwanda, dit que, si la présidence du GNUD doit continuer d'insister auprès des donateurs pour qu'ils fournissent l'aide promise, le financement ne résout pas tout: le système de développement des Nations Unies pourrait intervenir de façon beaucoup plus efficace et dégager des économies susceptibles d'être investies dans les programmes de pays. L'initiative «Unis dans l'action», dans les pays pilotes, a permis au système des Nations Unies sur le terrain de mieux répondre aux besoins, mais le rythme des réformes aux sièges est trop lent. Il est urgent de soutenir la mise en œuvre de réformes structurelles qui permettent aux pays ayant opté pour l'approche «Unis dans l'action», d'en évaluer la viabilité et d'adopter leur programme commun de pays par une décision unique. Les États membres pourront alors obtenir des données empiriques sur l'adéquation de l'expérience pilote en cours. Des progrès sont également souhaitables en ce qui concerne l'évaluation indépendante de l'initiative.

54. Le système des coordonnateurs résidents mérite d'être encore renforcé. Des progrès ont été faits au

niveau du cadre de gestion et de responsabilisation, mais il est indispensable que l'ensemble des organismes des Nations Unies donnent aux coordonnateurs résidents les moyens de jouer un rôle moteur tout en veillant à ce que les fonctions du PNUD en matière de coordination et sur le plan opérationnel soient clairement dissociées.

55. Il est urgent d'autre part que les institutions des Nations Unies s'accordent sur des réformes permettant de remédier à la lenteur de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et que les États membres envisagent d'allouer des ressources pour financer le plan d'action du Comité de haut niveau sur la gestion. Le Malawi, le Mozambique, la Norvège, les Pays-Bas, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Rwanda continueront de s'employer activement, dans les différents conseils d'administration, à faire en sorte que tous les pays qui le souhaitent puissent bénéficier des avantages de l'initiative «Unis dans l'action».

56. **M. Kumar** (Inde), s'associant à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77, estime que, face aux difficultés auxquelles le monde est confronté actuellement, le financement du développement en général est menacé et la réalisation des objectifs du Millénaire en particulier, si des efforts concertés ne sont pas faits. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement doivent répondre aux besoins et aux attentes des pays en développement, et être menées à la demande de ces derniers et sous leur responsabilité; encore faut-il trouver de nouvelles sources de financement pour revitaliser les aides publiques au développement (APD). La diminution constante de la part des contributions destinées aux ressources de base et la préférence accordée à d'autres canaux multilatéraux et bilatéraux, associées à une fragmentation importante des ressources autres que les ressources de base, posent des problèmes aux pays en développement en termes de conditionnalité et de coûts de transactions élevés.

57. La recherche d'une cohérence accrue au sein du système des Nations Unies devrait passer par une réduction des coûts d'administration, de gestion et de soutien dans la mise en œuvre des programmes de pays et une augmentation des fonds alloués aux interventions visant à lutter contre la pauvreté et à développer les infrastructures. Il est souhaitable d'harmoniser les cycles de programmation des fonds et

programmes avec l'examen complet des activités opérationnelles, mais aussi – et surtout – avec les cycles budgétaires et de planification des pays bénéficiaires. La coordination de l'aide extérieure doit rester la prérogative de ces derniers. L'Inde a toujours été un fervent défenseur de la coopération Sud-Sud; le système des Nations Unies devrait davantage faire la part belle à cette coopération dans son plan stratégique pour la réalisation des activités opérationnelles de développement.

58. **M. Castro** (El Salvador), s'associant à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les crises actuelles viennent rappeler l'importance des activités opérationnelles, en particulier en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire. El Salvador se félicite donc des engagements pris dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ainsi que dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement. En outre, il réaffirme l'importance des engagements pris par l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen complet des activités opérationnelles. Il note avec préoccupation la persistance de certaines difficultés, en particulier celles liées au déséquilibre entre les contributions aux ressources de base et les autres contributions, déséquilibre aggravé par les crises actuelles. El Salvador réaffirme l'importance du rôle joué par l'APD, qui vient compléter d'autres sources de financement dans les pays dont la capacité à attirer des investissements directs est faible. Il est donc essentiel de continuer à soutenir les pays en développement vulnérables dans leur lutte contre la pauvreté et de coopérer avec eux d'une façon plus ciblée afin de consolider les progrès accomplis. Augmenter substantiellement l'APD et les autres ressources dans le contexte actuel, c'est faire preuve d'une volonté politique collective d'éradiquer la pauvreté et la faim dans le monde. El Salvador remercie les donateurs qui ont versé les contributions qu'ils avaient promises et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à accomplir cet acte de solidarité consistant à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'APD. Le système des Nations Unies devrait soutenir davantage l'action des équipes de pays dans les domaines du renforcement des capacités, du recours à la coopération Sud-Sud comme modalité d'exécution des programmes et de l'amélioration de la coordination. El Salvador accueille avec satisfaction les mesures adoptées en vue de renforcer le système

des coordonnateurs résidents et redit combien il importe de simplifier et d'harmoniser les procédures du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national.

59. **M. Ishize** (Japon) dit que l'amélioration des activités opérationnelles pour le développement exige des efforts inlassables puisqu'il faut sans cesse relever de nouveaux défis. Cette tâche, au demeurant indispensable, suppose plusieurs préalables. Premièrement, le système doit être aussi souple que possible, à tous les niveaux, pour pouvoir répondre aux demandes de ceux qui ont le plus besoin d'aide et fournir une assistance de la façon la plus efficace qui soit. Deuxièmement, le mandat et la capacité des coordonnateurs résidents demandent à être mieux définis. L'évaluation des programmes pilotes de l'initiative «Unis dans l'action», qui sera réalisée en 2009 en ce qui concerne le déroulement du projet et en 2010 pour ce qui est de son impact, sera très intéressante à cet égard. Troisièmement, vu la diminution de la part des ressources de base dans les contributions globales, il serait souhaitable que le Département des affaires économiques et sociales fournisse des informations plus détaillées à ce sujet, ainsi qu'une analyse des causes et des conséquences d'une telle tendance, avec une ventilation des types d'activités financés par d'autres ressources que les ressources de base. Il faudrait réfléchir à la manière de maximiser le financement des activités opérationnelles compte tenu des réalités sur le terrain, en tirant parti des différents mécanismes de mobilisation des ressources.

60. Enfin, sachant que le système fait face à des problèmes interdépendants et complexes sur les plans institutionnel, financier, opérationnel et des procédures, il faut prendre le temps d'examiner diverses options permettant d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles, sans perdre de vue l'objectif commun, qui est de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

La séance est levée à 18 h 5.